**Communiqué du groupe 1** (Droit privé et sciences criminelles, droit public, histoire du droit et des institutions, science politique) – 16 Novembre 2020

A la suite de nos différentes motions et tribunes, les présidents des sections CNU 01, 02, 03 et 04, ainsi que le président de la conférence des doyens, ont été reçus aujourd'hui à 14h par Madame Frédérique Vidal et son cabinet.

Alors même que des spécificités de nos disciplines ont été évoquées, il nous a été signifié qu'une modification législative de l'article 3bis de la Loi de Programmation de la recherche n'était pas envisageable.

Seule une concertation visant l'écriture du ou des décrets d'application nous est offerte.

Ce blocage nous a conduits à rédiger immédiatement deux lettres à destination respectivement du Premier Ministre et du Président de la République pour réclamer leurs interventions.